

21 juin 2017
Français
Original: anglais*

**Vingt-septième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte
contre le trafic illicite des drogues, Afrique**
Hurghada (Égypte), 18-22 septembre 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Mesures efficaces contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites;
 - b) Renforcement de la coordination des plates-formes de communication régionales destinées à faciliter la détection et la répression des infractions en matière de drogue en Afrique;
 - c) Trafic de nouvelles substances psychoactives, comme le khat, les benzodiazépines et le tramadol, et mesures de détection et de répression pour y faire face;
 - d) Prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles dans le contexte du problème mondial de la drogue.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires.
8. Organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document, a été approuvé par la vingt-sixième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 19 au 23 septembre 2016.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Les participants ont donc été invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 30 juin 2017, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées dans leur pays au cours de l'année écoulée. Seuls les rapports qui auront été reçus à cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-septième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([UNODC/HONLAF/27/1](#))

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à faire part à la vingt-septième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, ainsi que d'autres questions pertinentes.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde ([UNODC/HONLAF/27/2](#))

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ([UNODC/HONLAF/27/3](#))

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à informer la vingt-septième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-cinquième Réunion, tenue à Alger du 14 au 18 septembre 2015.

La vingt-septième Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour que le Secrétariat puisse établir sa note sur l'application des recommandations de la vingt-cinquième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États africains de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 23 juin 2017 leur a été adressée le 18 mai 2017.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ([UNODC/HONLAF/27/4](#))

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Mesures efficaces contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles de la finance criminelle afin de formuler des recommandations encourageant la mise en place de stratégies communes, le renforcement des législations et l'amélioration des formations professionnelles pour faire face à ce problème. Les participants seront encouragés à décrire des exemples d'économie criminelle découlant du trafic de drogues dans leur pays, à donner des détails sur les mesures prises pour juguler les pratiques et flux financiers illicites et à communiquer des informations sur les stratégies adoptées pour prévenir le blanchiment des profits illicites tirés du trafic de drogues. Ils seront invités à faire part des typologies du blanchiment d'argent qu'ils ont étudiées et à mettre en commun leurs données d'expérience en matière de collecte, d'analyse et d'échange d'informations sur les flux financiers illicites des organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues, d'enquête sur les infractions de blanchiment d'argent ainsi que de saisie et de confiscation des avoirs acquis par les trafiquants de drogues. Ils pourraient notamment examiner les liens éventuels entre les profits tirés du trafic de drogues et le financement du terrorisme, les difficultés à surmonter en vue de priver les criminels de ces profits et les recommandations susceptibles d'être proposées pour concevoir de futures initiatives collectives destinées à démanteler les réseaux criminels impliqués.

b) Renforcement de la coordination des plates-formes de communication régionales destinées à faciliter la détection et la répression des infractions en matière de drogue en Afrique

Le groupe de travail examinera les plates-formes régionales et internationales de détection et de répression opérant en Afrique et dans le monde qui sont susceptibles d'appuyer les efforts déployés par les services de répression africains pour lutter contre la drogue. Les participants pourraient examiner les procédures qui ont été établies par ces services pour traiter les demandes de renseignements émanant d'homologues étrangers ou pour soumettre de telles demandes à ces derniers; la manière dont les demandes d'assistance étrangère sont coordonnées à l'échelle nationale et les personnes désignées comme points de contact nationaux; la manière dont les services

de répression africains tirent parti de la participation de leur pays à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), à l'Organisation mondiale des douanes ou à l'Organisation africaine de coopération policière, et la question de savoir si cette participation porte ses fruits; et les mesures qui s'avèrent efficaces et les améliorations pouvant être apportées. Plusieurs initiatives visant à coordonner les activités de détection et de répression à l'échelle du continent (par exemple, le Projet de communication aéroportuaire, le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants, le Programme mondial de contrôle des conteneurs, l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et le Programme "Route de la cocaïne" de l'ONUDC) sont utilisées pour lutter contre le trafic de drogues. Le groupe de travail examinera comment les services de répression africains se servent de ces initiatives pour parvenir à intercepter des drogues acheminées clandestinement et enquêter sur les infractions connexes. Il étudiera également les recommandations qui peuvent être formulées pour tirer le meilleur parti de ces initiatives.

c) Trafic de nouvelles substances psychoactives, comme le khat, les benzodiazépines et le tramadol, et mesures de détection et de répression pour y faire face

Le groupe de travail examinera les difficultés que les services de détection et de répression des infractions en matière de drogue et les autorités chargées de la réglementation rencontrent pour faire face au phénomène croissant des nouvelles substances psychoactives, à l'abus de préparations pharmaceutiques telles que le tramadol et les benzodiazépines et au trafic de produits chimiques utilisés pour la fabrication de stimulants de type amphétamine. Les participants seront invités à échanger des informations sur les dernières tendances concernant l'apparition de nouvelles substances psychoactives sur les marchés illicites nationaux, ainsi que les mesures de contrôle actuelles visant les produits chimiques employés dans leur fabrication. Ils voudront peut-être étudier l'efficacité des cadres réglementaires en vigueur et des mesures de détection et de répression actuelles. Le groupe de travail conclura son débat en proposant des recommandations destinées à soutenir l'effort collectif déployé par les gouvernements des pays d'Afrique pour combattre ce phénomène.

d) Prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles dans le contexte du problème mondial de la drogue

Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont recommandé de mettre au point et de promouvoir des mesures différenciées selon le sexe et l'âge qui tiennent compte des situations et besoins particuliers des femmes et des filles pour aborder le problème mondial de la drogue. Les femmes et les filles qui souhaitent accéder à des services de santé pour le traitement de la toxicomanie ou du VIH sont plus susceptibles de se heurter à des obstacles et d'être victimes de stigmatisation, les femmes et les filles sont également plus susceptibles d'être exploitées et d'être victimes de violences, elles sont de plus en plus souvent mises à contribution pour le trafic de drogues, notamment comme passeuses, et leurs besoins particuliers ne sont souvent pas pris en considération lorsqu'elles sont incarcérées pour des infractions liées aux drogues. Le groupe de travail examinera la situation particulière des femmes et des filles dans le contexte du problème mondial de la drogue, ce qui permettra aux participants d'échanger des données d'expérience sur la manière dont les pays appliquent une approche différenciée selon le sexe dans toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes en matière de drogues. En outre, les participants voudront peut-être mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés des mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre les instruments internationaux, comme les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok).

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016

Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour relatif à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action.

Dans cette même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné. Elle a également prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue du 19 au 21 avril 2016 et, dans sa résolution S-30/1, a adopté un document final intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue".

Ce document contient un ensemble de recommandations pratiques découlant de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, et notamment de l'évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question.

Les recommandations pratiques figurant dans le document final portent sur les sept domaines thématiques suivants: a) la réduction de la demande et les mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé; b) le fait d'assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement; c) la réduction de l'offre et les mesures connexes, l'efficacité de la répression, les mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, et la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire; d) les questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités; e) les questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue: situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables; f) le renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée; et g) le développement alternatif, la coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et la résolution des problèmes socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans leur application.

La Commission des stupéfiants a lancé le processus visant à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en mettant l'accent sur l'application des recommandations. À cette fin, deux cycles de discussions ont été menés sur les sept domaines thématiques. En octobre 2016, les discussions ont porté sur le partage des données d'expérience, des enseignements tirés et des mesures déjà prises pour appliquer ces recommandations. En janvier 2017, elles se sont concentrées sur les mesures que la Commission des stupéfiants pourrait prendre en vue d'appliquer les recommandations. De plus amples informations sur ce processus sont disponibles sur le site Web de l'ONUDC (www.unodc.org/postungass2016/).

À sa soixantième session, en mars 2017, la Commission des stupéfiants a décidé de convoquer, dans le cadre de sa soixante-deuxième session prévue à Vienne en 2019, un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 prévue dans la Déclaration politique et le Plan d'action.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région pour appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner la meilleure manière d'aider la Commission des stupéfiants à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 et de contribuer à l'application du document final, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2009/28, chap. I, sect. C)

Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, intitulée "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue"

7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires

La décision 60/1 de la Commission des stupéfiants est libellée comme suit:

En réponse à l'invitation que l'Assemblée générale a formulée au paragraphe 97 de sa résolution 71/211 du 19 décembre 2016, et ayant à l'esprit les demandes énoncées dans sa résolution 56/10 du 15 mars 2013 et dans la recommandation pratique 6 c) du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue", la Commission a décidé, à sa 9^e séance, tenue le 17 mars 2017:

- a) D'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application de ce document;
- b) D'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée au paragraphe 97 de la résolution 71/211 de l'Assemblée générale;
- c) D'inviter ses organes subsidiaires à examiner cette invitation à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

Les participants à la Réunion seront invités à se pencher sur l'invitation de l'Assemblée générale tendant à ce que la Commission des stupéfiants examine la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application du document final et à faire part de leurs conclusions à la Commission.

8. Organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

La vingt-septième Réunion examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite voir traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. De manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-huitième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-septième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingt-huitième Réunion et à en débattre. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

La vingt-septième Réunion est également invitée à examiner toute autre question liée à l'organisation de ses travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ([UNODC/HONLAF/27/5](#))

9. Questions diverses

Au titre de ce point, la vingt-septième Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

10. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-septième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Lundi 18 septembre 2017	8 h 30	Inscriptions	
	10 heures	Ouverture de la vingt-septième Réunion	
		Point 1.	Élection du Bureau
		Point 2.	Adoption de l'ordre du jour
	Point 3.	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale	
15 heures	Point 3.	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (<i>suite</i>)	
Mardi 19 septembre 2017	9 heures	Point 5.	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
	14 heures	Point 5.	Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 20 septembre 2017	9 heures	Point 5.	Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5.	Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 21 septembre 2017	9 heures	Point 5.	Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5.	Groupes de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 22 septembre 2017	10 heures	Point 6.	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016
		Point 7.	Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires
		Point 8.	Organisation de la vingt-huitième Réunion
		Point 9.	Questions diverses
		Point 10.	Adoption du rapport
	15 heures		